

AIDE AUX SEJOURS EN CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES

Pour l'année : 2021 **ou** 2022 (1)

- Gîte rural, d'étape, chambre d'hôtes, camping à la ferme portant le label « Gîtes de France »
- Village de vacances ou Maison familiale de vacances ayant reçu l'agrément national de tourisme social et familial

Conditions pour bénéficier de l'aide aux séjours familiaux :

- Enfant(s) à charge de **moins de 18 ans et/ou enfant handicapé de moins de 20 ans**
- Quotient familial (QF) inférieur ou égal à **12 400 €**

Comment calculer son QF (Quotient familial)

$$QF = \frac{\text{Revenu brut global des revenus N-2}}{\text{Nombre de parts fiscales N-2}}$$

Le versement de la subvention est limité à **45 jours par année civile et par enfant**

ACTIF (1) : <input type="checkbox"/> PUBLIC <input type="checkbox"/> PRIVE RETRAITE (1) : <input type="checkbox"/> PUBLIC	DEMANDEUR	CONJOINT (E)
Nom d'usage		
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)		
Prénom		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Situation familiale du demandeur (1)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) depuis le..... <input type="checkbox"/> Veuf(ve) depuis le..... <input type="checkbox"/> Pacsé(e) depuis le.....	<input type="checkbox"/> Vie maritale depuis le <input type="checkbox"/> Divorcé(e) depuis le <input type="checkbox"/> Séparé(e) depuis le
Adresse personnelle Tél. personnel et mail		
Profession		
Nom établissement ou entreprise		
Adresse du lieu d'exercice Tél. professionnel		
Code établissement (RNE)		

Enfants rattachés au foyer				
Nom	Prénom	Date de naissance	Enfants à charge	Observations

(1) Cocher la case correspondante

Si mutation à la rentrée scolaire, préciser le département de départ :

Nom et prénom du demandeur :

Fait à le.....

Signature obligatoire

Public Privé (1)

AIDE AUX SEJOURS – Informations sur le séjour

Lieu du séjour :

Dates du séjour : du au 202

Coût à la charge de la famille :

Noms et prénoms des enfants ayant participé au séjour :

Enfant 1 :

Enfant 4 :

Enfant 2 :

Enfant 5 :

Enfant 3 :

Enfant 6 :

Gîte rural – gîte d'étape – chambre d'hôte – camping à la ferme homologué(e) par la Fédération nationale des Gîtes de France (1)

Village de vacances ou **Maison familiale** ayant reçu l'agrément national de tourisme social et familial (1)

Joindre une facture acquittée (l'original + une copie), rédigée par la Fédération nationale des Gîtes de France ou portant le n° d'agrément reçu par le Ministère du tourisme social et familial, **mentionnant** :

- **Les noms et prénoms des personnes ayant participé au séjour**
- **Les dates, le lieu et le coût du séjour**
- **La formule retenue : demi-pension ou pension complète**

Etablissements sur le site Atout France : <https://www.classement.atout-france.fr>

Fait le

Cachet et signature de l'organisme

Important : ne pasagrafer les documents

Cadre réservé à l'administration						
Prénom de l'enfant	Age	Taux	Nombre de jours	Coût du séjour	Subvention	N° de DP
TOTAL						

(1) **Cocher la case correspondante**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Lors de la première demande dans l'académie ou en cas de changement de situation :

- Un relevé d'identité bancaire original comportant le nom, prénom et adresse du demandeur
- Une photocopie complète du livret de famille tenu à jour (parents et enfants)

Lors de la première demande de l'année en cours :

- Une photocopie du dernier bulletin de salaire ou certificat de pension pour les personnels retraités
- Une photocopie du contrat de travail (d'une durée de six mois minimum de l'année de demande pour tous contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'état)
- Une photocopie complète et lisible de l'avis d'impôt sur le revenu (année N-2)
L'avis d'imposition de 2021 sur les revenus de 2020 doit nous être adressé.
En cas de vie maritale, fournir également l'avis d'impôt du conjoint.
Les enfants doivent être à charge fiscalement.
- En cas de divorce ou séparation → copie du jugement de divorce ou du Juge aux Affaires Familiales (uniquement la première page ainsi que celle précisant la résidence des enfants) **ou** attestation de l'avocat ayant engagé la procédure **ou** relevé de compte du mois de la CAF (précisant le profil)
- Une attestation de versement ou de non-versement de prestation(s) datée et signée par l'employeur du conjoint (modèle ci-joint)

Avant de faire une / des demande(s), calculez obligatoirement votre Quotient Familial (QF) :

$$\frac{\text{Revenu Brut Global}}{\text{Nombre de parts fiscales}} = \dots\dots\dots\text{euros}$$

Le Quotient Familial ne doit pas être supérieur à 12 400 euros.

Le dossier **complet** et **dûment rempli** est à envoyer **par voie postale** à l'adresse ci-dessous :

Direction des Services Départementaux de L'Education Nationale de la Loire Atlantique
Service Académique d'Action Sociale - 8 Rue du Général Margueritte
BP 72616 - 44326 NANTES CEDEX 03

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT

A remplir directement par l'employeur du conjoint sur cet imprimé

ou

joindre une attestation de l'employeur du conjoint comprenant tous les renseignements ci-dessous.

Je soussigné(e),

Certifie que M. / Mme

Employé(e) dans nos services n'a perçu et ne percevra pas de participation financière pour les prestations suivantes (1) :

- Séjours en centres de loisirs sans hébergement
- Séjours en centres de vacances avec hébergement ou mini-camp
- Séjours linguistiques pendant les vacances scolaires
- Séjours en centres familiaux de vacances
- Séjours dans le cadre du système éducatif
- Aide aux études supérieures
- Aide à la garde d'enfants de moins de 11 ans

Enfant(s) concerné(s) :

.....
.....

En cas de participation de l'employeur, veuillez indiquer le montant ci-dessous.

Participation de l'employeur :

Fait à le

Cachet et signature :

(1) Cocher la / les case(s)